NON À UNE HAUSSE DE LA TVA SANS RÉFORME STRUCTURELLE

AGEFI - 30.10.2026

«UNE AUGMENTATION DE LA TVA VIENDRAIT AMOINDRIR LE POUVOIR D'ACHAT POUR FINANCER UNE PETITE PART D'UN TOUT ENCORE INCONNU.»

Le 29 novembre prochain, le peuple et les cantons devront se prononcer sur une hausse de la TVA, de 8,1% à 8,5% (+0,4 point) pour le taux normal, et de 3,8% à 4% (+0,2) s'agissant du taux spécial pour l'hébergement.

Cette augmentation, qui devrait rapporter 1,5 milliard de francs par an, est censée financer partiellement le coût de la treizième rente AVS (dont le versement interviendra pour la première fois en décembre de cette année), lequel devrait atteindre 4,2 milliards de francs en 2026 et dépasser 5 milliards en 2040.

Et ensuite? Ensuite, on verra bien... on avisera?

Certes, la hausse prévue est modérée – comme chaque augmentation, sans quoi les chances de succès dans les urnes seraient nulles d'emblée. Il est par ailleurs réjouissant que les Chambres aient à ce stade refusé une augmentation des cotisations salariales, solution généralement privilégiée par la gauche, qui se satisfait de charges supplémentaires pour les travailleurs du moment que les employeurs passent à la caisse au moins dans la même mesure.

Il n'empêche qu'une augmentation de la TVA viendrait amoindrir le pouvoir d'achat de tout un chacun, particuliers comme entreprises, dans une mesure, par définition, proportionnellement plus importante pour ceux dont les revenus sont faibles, tout cela pour financer une petite part d'un tout encore inconnu.

En effet, les besoins de financement de l'AVS ne se limiteront pas, à moyen terme, à la treizième rente AVS, dont les coûts ne sont par ailleurs même pas couverts par le projet de relèvement de la TVA.

A côté des objets en cours de discussion au Parlement, tels que le déplafonnement des rentes couples, la nécessité d'une véritable réforme structurelle permettant de répondre au problème du vieillissement de la population et, en particulier, à la diminution du nombre de cotisants par rapport aux rentiers, est connue depuis des années, si ce n'est des décennies. Or le projet AVS 2030, qui était en consultation jusqu'au mois de septembre dernier, ne répond pas à cette exigence.

Il s'agit donc de remettre l'ouvrage sur le métier, par exemple en s'inspirant opportunément des propositions formulées par le Centre Patronal dans son modèle de prévoyance... Lorsqu'une réforme sérieuse sera sur la table, avec une évaluation globale des coûts à long terme, un financement répartissant équitablement les efforts entre consommateurs, salariés, employeurs et rentiers pourra – et devra – être mis en place.

En attendant, il s'agit de s'opposer à la «tactique du salami» consistant à financer des petits bouts de ceci et de cela, à coups de hausses isolément «modérées» et «supportables», qui, cumulées, pourraient finir par ne plus l'être.

Durant la campagne relative à la treizième rente, les initiants ont répété à l'envi que l'AVS croulait sous les réserves et qu'il n'était nul besoin de ressources supplémentaires pour financer leur projet, du moins à court terme.

Et le fait est qu'il est possible, à condition évidemment de ne pas le siphonner, de faire supporter au Fonds AVS le versement de la treizième rente pendant un ou deux ans, qui pourront être mis à profit pour élaborer la réforme structurelle évoquée plus haut.

Il s'agit donc de refuser la hausse de la TVA le 29 novembre prochain.

Sophie **Paschoud**